

CONDITIONS GÉNÉRALES MAÎTRES

Article 1. Application des conditions générales

1.1 Les présentes Conditions Générales Maîtres s'appliquent à toutes les relations commerciales entre TCOFLEET BV et ses clients, sauf accord écrit contraire exprès. Elles constituent la base de toutes les Conditions Particulières applicables par service. En cas de contradiction, les Conditions Particulières prévalent.

1.2 Les conditions générales du client sont en tout temps rejetées, même si elles ne font pas l'objet d'une protestation explicite. En aucun cas, il ne peut être question d'une acceptation tacite par TCOFLEET BV.

Article 2. Définitions et dispositions générales

2.1 Dans les présentes conditions, les termes suivants ont la signification décrite ci-dessous.

- Prestataire : TCOFLEET BV, une société de droit belge, établie au Noorderlaan 133/37, 2030 Anvers, inscrite à la BCE sous le numéro BE 0717.968.462.
- Client / Donneur d'ordre : La personne morale ou physique agissant dans le cadre de son activité professionnelle et avec laquelle TCOFLEET BV a conclu un Contrat.
- Contrat : Tout contrat ou bon de commande entre TCOFLEET BV et le Client, y compris les présentes Conditions et les éventuelles Conditions Particulières.
- Conditions Particulières : Les conditions complémentaires applicables à un service spécifique (Conseil ou Services Logiciels).
- Services : Toutes les prestations fournies par TCOFLEET BV, y compris le conseil, les services logiciels, les licences et le support.
- Informations confidentielles : Toute information désignée comme confidentielle ou devant raisonnablement être considérée comme telle en raison de sa nature ou des circonstances.
- Jour ouvrable : Tout jour à l'exception du samedi, du dimanche et des jours fériés légaux belges.

2.2 Formation et hiérarchie des documents

2.2.1 Un Contrat est conclu au moment où TCOFLEET BV envoie une confirmation de mission écrite ou commence l'exécution des Services, selon ce qui se produit en premier.

2.2.2 En cas de contradiction entre documents, la hiérarchie suivante s'applique (de la priorité la plus haute à la plus basse) :

- Dérogations particulières écrites signées par les deux parties
- Conditions Particulières pour le Service concerné
- Les présentes Conditions Générales Maîtres
- Bons de commande, offres et autres documents commerciaux

2.2.3 Les éventuelles conditions d'achat ou autres conditions générales du Client sont expressément exclues, sauf si TCOFLEET BV les a expressément acceptées par écrit.

Article 3. Exécution des services

3.1 TCOFLEET BV s'engage à exécuter les Services avec le soin et le professionnalisme que l'on peut attendre d'un prestataire raisonnable et compétent du secteur.

3.2 Les délais d'exécution indiqués par TCOFLEET BV sont indicatifs, sauf s'ils sont expressément désignés comme contraignants par écrit. Le dépassement d'un délai indicatif ne donne pas au Client le droit à une indemnité ou à la résiliation du Contrat.

3.3 Le Client s'engage à fournir toutes les informations, accès et coopération raisonnablement nécessaires à la bonne exécution des Services. Tout retard ou préjudice découlant du non-respect ou du respect tardif de cette obligation est à la charge du Client.

3.4 TCOFLEET BV a le droit de faire appel à des tiers pour l'exécution de certaines parties des Services, pour autant que cela ne soit pas contraire aux Conditions Particulières ou au Contrat.

Article 4. Obligations du Client

4.1 Le Client garantit l'exactitude, l'exhaustivité et la légalité de toutes les informations qu'il fournit à TCOFLEET BV.

4.2 Le Client informera TCOFLEET BV en temps utile de toutes les circonstances susceptibles d'influencer l'exécution des Services.

4.3 Le Client veille à disposer d'un environnement sécurisé adéquat pour l'accès et l'utilisation des Services, et est responsable des données d'accès qu'il fournit.

Article 5. Prix et facturation

5.1 Tous les prix s'entendent hors TVA et autres taxes gouvernementales, sauf indication expresse contraire.

5.2 TCOFLEET BV se réserve le droit d'indexer ses tarifs annuellement sur la base de l'indice belge des prix à la consommation (indice santé). TCOFLEET BV en informe le Client par écrit au moins 30 jours à l'avance.

5.3 Les factures sont payables dans les 30 jours calendrier suivant la date de facturation, sauf si un délai différent est convenu dans le Contrat ou les Conditions Particulières.

5.4 En cas de paiement tardif, le Client est redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de retard égal au taux de référence majoré de 8 points de pourcentage conformément à la Loi sur les retards de paiement, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 % du montant impayé (avec un minimum de 150 EUR).

5.5 TCOFLEET BV se réserve le droit de suspendre l'exécution des Services en cas de retard de paiement de plus de 15 Jours ouvrables, après notification écrite préalable.

Article 6. Contestation de factures

6.1 Les éventuelles contestations de factures doivent être communiquées par écrit et de manière motivée à TCOFLEET BV dans les 14 jours calendrier suivant la date de facturation, faute de quoi la facture est réputée irrévocablement acceptée.

6.2 Une contestation ne suspend pas l'obligation de paiement pour la partie non contestée de la facture.

Article 7. Droits de propriété

7.1 Tous les droits de propriété intellectuelle sur les logiciels, documentations, méthodes, procédés et autres matériaux développés ou utilisés par TCOFLEET BV restent en tout temps la propriété de TCOFLEET BV ou de ses concédants de licence, sauf disposition expresse contraire dans les Conditions Particulières.

7.2 Le Client ne bénéficie que de droits d'usage limités et non exclusifs, expressément octroyés en vertu du Contrat ou des Conditions Particulières. Toute utilisation excédant ces droits est strictement interdite.

7.3 Le Client garantit que les informations, données ou matériaux qu'il fournit à TCOFLEET BV ne portent pas atteinte aux droits de tiers. Le Client indemnise

TCOFLEET BV contre toutes les réclamations de tiers à cet égard.

Article 8 — Confidentialité

8.1 Les deux parties s'engagent à traiter de manière strictement confidentielle toutes les Informations confidentielles reçues dans le cadre du Contrat et à les utiliser exclusivement aux fins de l'exécution du Contrat.

8.2 Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui (i) étaient déjà publiques au moment de leur réception, (ii) ont été développées de manière indépendante par la partie réceptrice, ou (iii) devaient être divulguées en vertu d'une obligation légale.

8.3 L'obligation de confidentialité se poursuit pendant une période de 3 ans après la résiliation du Contrat.

Article 9 — Limitation de responsabilité

9.1 La responsabilité totale de TCOFLEET BV pour tous les dommages directs dans le cadre d'un Contrat ou en lien avec celui-ci est limitée au montant effectivement payé par le Client au cours des 12 mois précédant l'événement dommageable, avec un maximum absolu de 25 000 EUR par sinistre.

9.2 TCOFLEET BV n'est en aucun cas responsable des dommages indirects, des dommages consécutifs, du manque à gagner, de la perte de données, des atteintes à la réputation ou des dommages résultant d'une interruption d'activité.

9.3 Les limitations de responsabilité du présent article ne s'appliquent pas en cas de dol ou de faute grave de TCOFLEET BV, ni dans les cas pour lesquels la limitation est légalement interdite.

Article 10 — Force majeure

10.1 TCOFLEET BV n'est pas responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution résultant de circonstances échappant à son contrôle raisonnable, notamment, sans s'y limiter : catastrophes naturelles, pandémies, mesures gouvernementales, grèves, pannes chez des prestataires externes ou défaillances de connexions Internet.

10.2 TCOFLEET BV informe le Client dans les meilleurs délais de la survenance d'un cas de force majeure et de sa durée prévue. Si la situation de force majeure dure plus de 60 jours calendrier, chaque partie a le droit de résilier le Contrat sans indemnité.

Article 11 — Durée du Contrat

11.1 La durée du Contrat est déterminée dans les Conditions Particulières ou dans la confirmation de mission individuelle.

11.2 Sauf convention contraire dans les Conditions Particulières, un Contrat à durée déterminée n'est pas tacitement reconduit. Un Contrat à durée indéterminée peut être résilié par chaque partie moyennant un préavis de 3 mois, sauf si un délai différent est prévu dans les Conditions Particulières.

Article 12 — Résiliation anticipée et dissolution

12.1 Chaque partie peut résilier le Contrat avec effet immédiat en cas de manquement grave et persistant de l'autre partie, à condition que celle-ci ait été préalablement mise en demeure par écrit et qu'un délai raisonnable d'au moins 15 Jours ouvrables lui ait été accordé pour remédier au manquement.

12.2 TCOFLEET BV peut résilier le Contrat immédiatement et sans mise en demeure si le Client est

déclaré en faillite, a ouvert une procédure de réorganisation judiciaire ou a cessé ses paiements.

12.3 À la résiliation, les dispositions relatives au paiement, à la propriété intellectuelle, à la confidentialité et à la responsabilité restent en vigueur dans la mesure où elles sont destinées, par leur nature, à survivre.

Article 13 — Traitement des données à caractère personnel

13.1 Dans la mesure où TCOFLEET BV traite des données à caractère personnel en tant que sous-traitant au sens de la législation applicable en matière de protection des données (RGPD/GDPR) dans le cadre de l'exécution des Services, les parties concluent un accord de traitement des données (DPA) séparé faisant partie intégrante du Contrat.

13.2 TCOFLEET BV traite les données de contact du Client en tant que responsable du traitement à des fins de gestion des clients, de facturation et de gestion des contrats. La politique de confidentialité de TCOFLEET BV s'applique, disponible sur www.shiftbox.io/privacy.

13.3 Les deux parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données, notamment le RGPD (UE 2016/679) et la législation belge d'exécution.

Article 14 — Droit applicable et juridiction compétente

14.1 Les présentes Conditions et tous les Contrats sont exclusivement régis par le droit belge.

14.2 Tous les litiges découlant des présentes Conditions ou des Contrats ou s'y rapportant sont soumis exclusivement aux tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire d'Anvers, division d'Anvers, sauf si des dispositions légales impératives désignent un autre tribunal.

Article 15 — Modifications des Conditions

15.1 TCOFLEET BV se réserve le droit de modifier les présentes Conditions. Les modifications sont communiquées par écrit au Client au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur.

15.2 Si le Client n'accepte pas une modification, il peut résilier les Contrats en cours avant l'entrée en vigueur de la modification, faute de quoi il est réputé avoir accepté la modification.

Article 16 — Dispositions diverses

16.1 Nullité partielle : Si une disposition des présentes Conditions est nulle ou inapplicable, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. Les parties s'engagent à remplacer la disposition nulle par une disposition juridiquement valable qui se rapproche le plus possible de l'intention originale.

16.2 Non-renonciation : Le non-exercice d'un droit par TCOFLEET BV ne constitue pas une renonciation à ce droit.

16.3 Intégralité de l'accord : Les présentes Conditions et les Conditions Particulières constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant leur objet et remplacent tous les accords antérieurs, oraux ou écrits, à ce sujet.

16.4 Cession : Le Client ne peut céder ses droits ou obligations découlant du Contrat à un tiers sans le consentement écrit préalable de TCOFLEET BV.